

CONSEIL MUNICIPAL

DU

16 AVRIL 2021



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du vendredi 16 avril 2021

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33		
N° d'ordre	Présents	23		Présent Absent	ordre	Présent Absent	ordre	Présent Absent	Présent Absent	Absents		10		
	M. René STEINER		X								X		X	
	Mmes et MM les Adjoints		3							Mme BOUCHENGA à M.YILDIRIM				
1	M. Umit YILDIRIM	X		X	4	X	16	X		Mme SCHWEITZER à M.LAUER				
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		X	5	X	17	X		M.VECCHIO à M Le Maire				
3	M. Gaetan VECCHIO	X		X	6	X	18	X		Mme BACH à M.MOUTON				
4	Mme Carine MULLER	X		X	7	X	19	X		Mme BECKER à Mme MATHE-HERMAL				
5	M. Pascal LAUER	X		X	8	X	20	X		M.WOJCIECHOWSKI à M.ATMANIA				
6	Mme Amandine GUERIN	X		X	9	X	21	X						
7	M. Lothaire GAUDIG	X		X	10	X	22	X						
8	Mme Virginie SPIR	X		X	11	X	23	X						
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		X	12	X		X						
TOTAL PRESENTS		7		TOTAL PRESENTS		10		TOTAL PRESENTS		6				
TOTAL ABSENTS		3		TOTAL ABSENTS		2		TOTAL ABSENTS		5				
Observations : Mme ANNECCA-BECKA arrive pendant la présentation du point, Mme SPIR a quitté la salle momentanément donc n'a pas participé au vote de ce point – A noter La procuration de M. WOJCIECHOWSKI à M. ATMANIA est rendue caduque du fait de l'absence de M. ATMANIA													Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) M.ATMANIA (excusé) M.WOJCIECHOWSKI(excusé) M.AJDID Mme PILI Mme SPIR	

1-FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

Exposé de M. LAUER, Adjoint, rapporteur

L'état de notification des taux d'imposition pour 2021 des taxes directes locales fait ressortir les données suivantes :

1) Taxes d'habitation et taxes foncières

Taxes	Bases 2020 (€)	Taux d'imposition 2021	Bases prévisionnelles 2021 (€)	Produits avec une augmentation du taux applicable sur la FFPB (bases 2021 x taux 2021) – (€)
Habitation				
Foncière bâti	38 025 941	28,52 % (14,26% part départementale transférée et 14,26 % part Ville)	28 795 000	8 212 334
Foncière non bâti	176 902	88,31%	198 200	175 030
Totaux				8 387 364

2) Allocations compensatrices

Au titre des taxes :

- d'habitation	262 230 €
- foncière bâti et non bâti	2 059 593 €
- professionnelle/CFE	0 €
	2 321 823 €

3) Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

L'état 1259 pour l'année 2021 fixe le montant de la DCRTP à 1 331 051 €
(Pour mémoire chiffre 2020 : 1 331 051 €)

4) Garantie individuelle de ressources (GIR) : 2 575 759€

Par ailleurs un coefficient correcteur s'applique car la Ville de Saint-Avoid est surcompensée. Un prélèvement d'un montant de 674 648 € au titre des contributions directes sera effectué.

En 2021, la DGF de la Ville de Saint-Avoid devrait rester négative comme les deux précédentes années et un nouveau prélèvement sera opéré sur le produit des taxes.

Par ailleurs, le montant de la participation au FPIC pour 2021 ne nous a pas encore été communiqué par les services préfectoraux.

Avec la réforme de la fiscalité locale et des diverses stratégies compensatrices les bases d'imposition effectives portant sur le calcul de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties baissent de 9 230 941. Afin de compenser la perte de fiscalité et de rétablir un équilibre financier et budgétaire fortement dégradé par des choix de gestion imprudents et par les dépenses imprévues et exagérées engagées en 2020 au plus fort de la crise sanitaire la Ville n'a pas d'autre choix que de relever le taux d'imposition sur la Taxe Foncière portant les Propriétés Bâties à 28,52% se résumant comme suit 14,26% au titre du transfert de la part départementale et 14,26% soit 7% d'augmentation par rapport à l'année 2020 sur la part de la Ville.

Le Conseil Municipal est invité à fixer les taux de fiscalité applicables dès 2021 comme suit:

- | | |
|----------------------------|---|
| - taxe d'habitation | aucun taux voté : les taux de TH sont gelés à compter de 2020 |
| - taxe foncière (bâti) | 28,52 % |
| - taxe foncière (non bâti) | 88,31% |

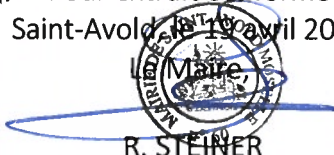
Et le produit fiscal attendu s'élèvera à 8 387 364 €

Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité.

A noter :

1 abstention : M. MOUTON pour sa mandante Mme BACH.

1 Vote contre : Mme STELMASZYK.

nk Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 16 avril 2021

R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOL
(Moselle)
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du vendredi 16 avril 2021

N°ordre	Conseillers élus		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice			
	Présents	24	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents	9
	M. René STEINER	X	1			X	13	Mme Najia BOUCHENGA	X		Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme BOUCHENGA à M.YILDIRIM Mme SCHWEITZER à M.LAUER M.VECCHIO à M Le Maire Mme BACH à M.MOUTON Mme BECKER à Mme MATHE-HERMAL	
			2			X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X			
	Mmes et MM les Adjoints		3			X	15	M. Ismail AJDID	X			
1	M. Umit YILDIRIM	X	4			X	16	Mme Solène LALLEMENT	X			
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X	5			X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X			
3	M. Gaetan VECCHIO	X	6			X	18	Mme Nathalie PILI	X			
4	Mme Carine MULLER	X	7			X	19	Mme Valentine BORRACCIA	X			
5	M. Pascal LAUER	X	8			X	20	Mme Edahbia NACIRI	X			
6	Mme Amandine GUERIN	X	9			X	21	M. Tristan ATMANIA	X			
7	M. Lothaire GAUDIG	X	10			X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X			
8	Mme Virginie SPIR	X	11			X	23	M. Mohamed CHAALAL	X			
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X	12			X						
	TOTAL PRESENTS	8				TOTAL PRESENTS	10	TOTAL PRESENTS	6		Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) M.ATMANIA (excusé) M.WOJCIECHOWSKI(excusé) M.AJDID Mme PILI	
	TOTAL ABSENTS	2				TOTAL ABSENTS	2	TOTAL ABSENTS	5			
Observations :												

2 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2021

a) VILLE

Exposé de M. LAUER, Adjoint, rapporteur

M. LAUER, adjoint, précise que le budget principal est voté chapitre par chapitre, chaque conseiller étant en possession d'un exemplaire complet du budget ainsi que du rapport de présentation.

Il propose au Conseil municipal de lui faire part de ses observations éventuelles et de voter à main levée, au fur et à mesure de la lecture du budget qui lui est faite ;

Décision du Conseil municipal

- 1) Adopte les différents chapitres et opérations du budget primitif 2021
– ville –

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS (5)	
Fonctionnement Dépenses 011 8 105 787,24 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 1	= 4	
012 13 700 000 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 1	= 4	

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS (5)	
014 1 369 211 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5) = 28	= 0	Mme STELMASZYK = 1	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID = 4	Adoptée à la majorité
65 3 489 634 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5) = 26	= 0	Mme STELMASZYK = 1	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortis momentanément : Mme GUERIN ET M.CHAALAL = 6	Adoptée à la majorité
66 455 414,82 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5) = 26	= 0	Mme STELMASZYK = 1	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortis momentanément : Mme GUERIN ET M.CHAALAL = 6	Adoptée à la majorité
67 207 951,54 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5) = 26	= 0	Mme STELMASZYK = 1	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortis momentanément : Mme GUERIN ET M.CHAALAL = 6	Adoptée à la majorité
023 3 523 505,56 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5) = 26	= 0	Mme STELMASZYK = 1	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortis momentanément Mme GUERIN ET M.CHAALAL = 6	Adoptée à la majorité
042 723 890,60 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5) = 26	= 0	Mme STELMASZYK = 1	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortis momentanément : Mme GUERIN ET M.CHAALAL = 6	Adoptée à la majorité
Fonctionnement Recettes 013 250 000 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5) = 26	= 0	Mme STELMASZYK = 1	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortis momentanément : Mme GUERIN ET M.CHAALAL = 6	Adoptée à la majorité

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS (5)	
70 592 428,40 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5) = 26	= 0	Mme STELMASZYK = 1	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortis momentanément : Mme GUERIN ET M.CHAALAL = 6	Adoptée à la majorité
73 22 463 137 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5) = 26	= 0	Mme STELMASZYK = 1	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortis momentanément : Mme GUERIN ET M.CHAALAL = 6	Adoptée à la majorité
74 3 996 155 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5) = 27	= 0	Mme STELMASZYK = 1	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortie momentanément : Mme ANNECCA-BECKA = 5	Adoptée à la majorité
75 1 391 568,96 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5) = 27	= 0	Mme STELMASZYK = 1	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortie momentanément : Mme ANNECCA-BECKA = 5	Adoptée à la majorité
76 37 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5) = 27	= 0	Mme STELMASZYK = 1	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortie momentanément : Mme ANNECCA-BECKA = 5	Adoptée à la majorité
77 205 500 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5) = 27	= 0	Mme STELMASZYK = 1	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortie momentanément : Mme ANNECCA-BECKA = 5	Adoptée à la majorité
78 68 982 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5) = 27	= 0	Mme STELMASZYK = 1	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortie momentanément : Mme ANNECCA-BECKA = 5	Adoptée à la majorité

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS (5)	
Investissement Dépenses 20 278 196,09 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortie momentanément : Mme ANNECCA-BECKA	Adoptée à la majorité
	= 27	= 0	= 1	= 5	
204 12 500 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortie momentanément : Mme ANNECCA-BECKA	Adoptée à la majorité
	= 27	= 0	= 1	= 5	
21 5 681 921,05 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortie momentanément : Mme ANNECCA-BECKA	Adoptée à la majorité
	= 27	= 0	= 1	= 5	
10 5 611 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortie momentanément : Mme ANNECCA-BECKA	Adoptée à la majorité
	= 27	= 0	= 1	= 5	
13 4 000 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortie momentanément : Mme ANNECCA-BECKA	Adoptée à la majorité
	= 27	= 0	= 1	= 5	
16 2 181 000 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortie momentanément : Mme ANNECCA-BECKA	Adoptée à la majorité
	= 27	= 0	= 1	= 5	
27 249 564,47 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortie momentanément : Mme ANNECCA-BECKA	Adoptée à la majorité
	= 27	= 0	= 1	= 5	

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS (5)	
Investissement Recettes 13 342 000 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5) = 28	= 0	Mme STELMASZYK = 1	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID = 4	Adoptée à la majorité
16 2 800 000 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5) = 28	= 0	Mme STELMASZYK = 1	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID = 4	Adoptée à la majorité
10 540 330 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5) = 28	= 0	Mme STELMASZYK = 1	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID = 4	Adoptée à la majorité
27 3 764 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5) = 28	= 0	Mme STELMASZYK = 1	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID = 4	Adoptée à la majorité
024 393 513 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5) = 28	= 0	Mme STELMASZYK = 1	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID = 4	Adoptée à la majorité
021 3 523 505,56 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5) = 28	= 0	Mme STELMASZYK = 1	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID = 4	Adoptée à la majorité
040 723 890,60 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5) = 28	= 0	Mme STELMASZYK = 1	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID = 4	Adoptée à la majorité

2) Arrête, par conséquent, le budget primitif 2021, en recettes et en dépenses (en mouvements budgétaires) à la somme de 39 988 187,37 € se décomposant comme suit :


SECTIONS	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Investissement	8 412 792,61	8 412 792,61
Fonctionnement	31 575 394,76	31 575 394,76
TOTAUX	39 988 187,37	39 988 187,37

Etant précisé que son équilibre est assuré par :

- un produit fiscal de 8 649 594 €
 - une prévision d'emprunts nouveaux de 2 800 000 €
- 3) Autorise M. le Maire à la majorité de 28 voix POUR (1 abstention Mme STELMASZYK) – A noter l'absence sans procuration de : M. WOJCIECHOWSKI, Mme PILI, M. ATMANIA, M. AJDID – (La procuration de M. WOJCIECHOWSKI à M. ATMANIA est rendue caduque du fait de l'absence de M. ATMANIA), à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

ANNEXE : rapport de présentation du budget primitif 2021

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 20 avril 2021

RS
Le Maire 
R. STEINER ° 64

VILLE DE SAINT-AVOLD



RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 16 avril 2021
PT2a Examen et vote du budget primitif pour l'exercice 2021 a) Ville

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

SOMMAIRE

Le budget primitif de la Ville de Saint-Avold se compose :

- Du budget principal
- Du budget annexe de l'action culturelle
- Du budget annexe lotissement Ardant du Picq
- Du budget annexe du crématorium
- Du budget annexe du parking Saint-Nabor

S'y ajoute le budget de la régie du camping et centre international de séjour « Le Felsberg ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévues pour l'année 2021, dans chacun des budgets susvisés.

La Ville de Saint-Avold devra poursuivre la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et opérer des choix dans sa politique d'investissement en privilégiant cette année la remise en état de son patrimoine fortement endommagé et vétuste. Par ailleurs la Ville doit faire face à une situation budgétaire et financière fortement déstructurée et à un ratio de désendettement fortement dégradé. La crise sanitaire traversée l'année dernière n'a fait qu'aggraver cet équilibre précaire. Le seul levier pour la Ville pour faire face à cette situation est l'augmentation de son produit fiscal notamment le produit issu de la Taxe Foncières sur les Propriétés Bâties dont le taux appliqué est en-deçà de la strate nationale. La Ville n'a donc pas d'autre choix que de relever de 7 points son taux de fiscalité sur la TFPB.

Depuis 2012, la Ville de Saint-Avold est fortement impactée par les décisions gouvernementales visant à associer les collectivités territoriales au redressement des finances publiques par l'application d'une DGF négative et un prélèvement au titre du Fonds de Péréquation (FPIC)

En 2021, la DGF de la Ville de Saint-Avold devrait rester négative et un nouveau prélèvement sera opéré sur le produit des taxes.

Vous trouverez, ci-après des informations relatives aux différents budgets :

BUDGET PRINCIPAL		
Section de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Pages 3 à 4
	Dépenses de fonctionnement	Pages 4 à 5
Section d'investissement	Recettes d'investissement	Page 6
	Dépenses d'investissement	Pages 6 à 7

BUDGETS ANNEXES et Centre de séjour LE FELSBERG	Pages 7 à 8
--	-------------

Le budget principal de la Ville de Saint-Avold s'établit en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	31 575 394,76 €
---------------------------	-----------------

Section d'investissement	8 412 792,61 €
TOTAL	39 988 187,37 €

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) Recettes de fonctionnement

	B.P. 2020(€)	B.P. 2021 (€)	% par rapport au BP 2020	% du BP 2021
Recettes de fonctionnement	29 846 612	31 575 394,76	+ 5,79%	
013 Atténuations de charges	358 800	250 000		0,79%
70 Produits des services, domaine...	1 759 510,99	592 428,40		1,88%
73 Impôts et taxes	21 423 002	22 463 137		71,14%
74 Dotations et participations	2 164 720	3 996 155		12,65%
75 Autres produits de gestion courante	1 413 851,57	1 391 568,96		4,41%
76 Produits financiers	33,52	37		
77 Produits exceptionnels	69 068	205 500		0,65%
78 Reprises sur provisions	2 500	68 982		0,22%
002 résultats reportés (après affectation au résultat)	2 655 125,92	2 607 586,40		8,26%

Chapitre 013 : atténuations de charges

250 000,00€

Ces recettes sont liées aux mises à disposition de personnel à d'autres entités, aux participations de l'Etat aux emplois aidés, aux versements liés aux indemnités journalières prises en charge par l'assurance, ...

La baisse des recettes de ce chapitre est due principalement à la diminution du nombre d'emplois aidés

Chapitre 70 : Produits des services, domaine

592 428,40€

Les prévisions tiennent compte de la baisse du produit du domaine (Conservatoire, dispositifs jeunes, restauration scolaire, périscolaire...) lié aux diverses interruptions des activités et des services pendant la période de confinement et couvre-feu.

Chapitre 73 : Impôts et taxes

22 463 137,00€

Ce chapitre comprend le produit fiscal au titre de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et non bâties le produit de la Taxe d'Habitation reversée par l'Etat (8 649 594 €).

L'attribution de compensation a été évaluée au niveau de l'année 2020 (10 422 284 €) avant application de la baisse décidée par la CASAS. Nous sommes en attente du rapport de la CLECT.

- Le F.N.G.I.R.	2 575 759,00€
- Les taxes sur les pylônes électriques	150 000,00€
- Taxe sur la consommation finale d'électricité	320 000,00€
- Taxes locales sur la publicité extérieure	13 000,00 €
- Taxes additionnelles aux droits de mutations	288 000,00 €

Chapitre 74 : Dotations et participations

3 996 155,00 €

La Dotation de Solidarité Urbaine estimée à

212 050,00 €

Le FCTVA

17 000,00 €

La Dotation de Compensation de la réforme de taxe professionnelle est estimée à

1 331 051,00€

La compensation versée par l'Etat au titre des taxes foncières

2 059 593,00 €

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante

1 391 568,96 €

Le reversement de l'excédent d'Energis à la ville est estimé à 1 200 000€

Chapitre 77 : produits exceptionnels

205 500,00 €

Prévision de recettes au titre des indemnisations de sinistres et de la cession du stock transféré par Energis lors de la création de l'activité Eau et Assainissement en 2020

2) Dépenses de fonctionnement

	B.P. 2020 (€)	B.P. 2021 (€)	% par Rapport au BP 2020	% du BP 2021
Dépenses de fonctionnement	29 846 612	31 575 394,76	+ 5,79%	
011 Charges à caractère général	7 925 463,68	8 105 787,27		25,67%
012 Charges de personnel	14 022 350	13 700 000		43,39%
014 Atténuations de produits	694 563	1 369 211		4,34%
65 Autres charges de gestion courante	3 421 421	3 489 634		11,05%
66 Charges financières	556 000	455 414,82		1,44%
67 Charges exceptionnelles	1 329 256,95	207 951,54		0,66%
023 Virement à la section d'investissement	1 231 807,59	3 523 505,56		11,16%
042 Opér. d'ordre de transfert entre sections	665 749,78	723 890,60		2,29%

Chapitre 011 : Charges à caractère général

8 105 787,24€

Ce chapitre fait ressortir une forte hausse par rapport à 2020.

Les principales positions qui ont subi une hausse par rapport à 2020 :

- Entretien Bâtiments, réseaux, voirie afin de respecter le moratoire signé avec Energis
1 614 820 €
- Maintenances
276 697 €
- Contrats de prestation
964 050 €
- Fournitures diverses
152 100 €
- Transports collectifs (transports scolaires)
340 010 €

Les principales positions qui ont subi une baisse par rapport à 2020 :

- Autres fournitures (masques et autres pendant la crise sanitaire)
96 790 €
- Fêtes et cérémonies
276 700 €

Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés

13 700 000,00€

Ce chapitre affiche une baisse de 322 350 € par rapport au budget primitif 2020.

Le BP 2021 intègre :

- Le départ en retraites de plusieurs agents (non remplacés)
- La diminution du nombre des contrats aidés
- Le Glissement Vieillesse Technicité qui se traduit par les avancements d'échelons et de grades
- les frais personnels supplémentaires pour l'organisation des élections départementales et régionales
- une diminution des heures supplémentaires

Chapitre 014 : Atténuations de produits **1 369 211,00€**

Il comprend notamment :

- une prévision de prélèvement au titre de la contribution au redressement des finances publiques (sur DGF négative) **69 563,00 €**
- une participation au fonds de péréquation (FPIC) estimée à **605 000,00 €**
- une contribution au titre du coefficient correcteur appliqué aux communes surcompensées **674 648,00€**

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante **3 489 634,00€**
dont

- Subvention au budget centre culturel **882 279,00 €**
- Subvention au C.C.A.S. et Affaires Sociales **525 000,00 €**
- Subvention au Budget annexe du parking **352 700,00 €**
- Créances admises en non-valeur **70 000,00 €**

Chapitre 66 : Charges financières **455 414,82 €**
Dont intérêts de la dette et ICNE **442 414,82 €**

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles **207 951,54 €**

Dans ce chapitre figurent :

- Le Noel des séniors 2020 **70 000,00 €**
- Subvention à verser sur le Budget du camping **45 371,54 €**
- Titres recettes sur exercices antérieurs à annuler **56 570,00 €**

Chapitre 023 : virement à la section d'investissement **3 523 505,56 €**

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section **723 890,60 €**

Les dotations aux amortissements constituent une recette d'investissement.

B) SECTION D'INVESTISSEMENT

3) Recettes d'investissement

	B.P. 2020 (€)	B.P. 2021 (€)	% par Rapport au BP 2020	% du BP 2021
Recettes d'investissement	7 449 460	8 412 792,61	12,93%	
13 Subventions d'investissement	119 058	342 000		4,06%
16 emprunts et dettes assimilées	2 450 000	2 800 000		33,28%
10 Dotations, fonds divers	438 723,93	540 330		6,42%
1068 Excédents de fonctionnement cap.	1 084 935,52	0		
165 dépôts et cautionnements reçus	1 000	0		
27 autres participations financières	1 500	3764		0,04%
024 produits cessions d'immobilisations	400 000	393 513		4,68%
021 virement de la section de fonctionn.	1 231 807,59	3 523 505,56		41,88%
040 opér. d'ordre transfert entre sections	665 749,78	723 890,60		8,60%
001 solde positif reporté	1 056 685,18	85 789,45		1,02%

Chapitre 13 : subventions d'investissement **342 000,00 €**
Il s'agit d'une estimation des amendes de police 100 000,00 €
Et de subventions sollicitées sur des divers projets

Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées **2 800 000,00€**

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers **540 330,00€**

Ce chapitre contient :

- Une prévision pour le FCTVA 350 000,00 €
- Une prévision pour la taxe d'aménagement 160 000,00 €

Chapitre 024 : Produit des cessions d'immobilisations **393 513,00 €**
Estimation des ventes d'immeubles

(les chapitres 021 et 040 correspondent aux chapitres 023 et 042 en dépenses de fonctionnement (voir plus haut))

4) **Dépenses d'investissement**

	B.P. 2020(€)	B.P. 2021 (€)	% par Rapport au BP 2020	% du BP 2021
Dépenses d'investissement	7 449 460	8 412 792,61	+ 12,93%	
20 Immobilisations incorporelles	448 816	204 010		2,42%
204 Subventions d'équipement versées	32 000	12 500		0,15%
21 Immobilisations corporelles	2 726 023,30	4 450 315,89		52,90%
10 Dotations, fonds divers	0	5611		0,07%
13 Subventions d'investissement		4 000		0,05%
16 Emprunts et dettes assimilées	2 001 000	2 181 000		25,92%
27 autres immobilisations financières	100 000	249 564,47		2,96%
Sous-total BP	5 307 839,30	7 107 001,36		84,48%
Reports	2 141 620,70	1 305 791,25		15,52%

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles **204 100,00 €**

- L'acquisition de logiciels et concessions (pour divers services)

Chapitre 204 : subventions d'équipement versées 12 500,00 €
Il s'agit essentiellement de subventions d'équipement versées aux associations

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles 4 450 315,89 €

Ce chapitre est plus spécialement lié aux acquisitions et travaux d'investissement.
Il prévoit notamment les travaux du Commissariat (1 600 000 €), démolition Lycée V. Metzinger (380 000€), Travaux sur les bâtiments, Travaux voirie et réseaux (860 000 €), Renouvellement parc informatique et outillages divers

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées 2 181 000,00 €
Correspond au remboursement du capital de la dette

Chapitre 27 : Autres immobilisations financières 249 564,47 €

Y figure une avance au budget annexe Ardant du Picq à hauteur de 239 961,47€

Les restes à réaliser s'élèvent à 1 305 791,25€ et comprennent notamment une première tranche de travaux pour le nouveau commissariat, et autres travaux engagées les années précédentes et non achevées au 31 décembre 2020

LES BUDGETS ANNEXES

1) ACTION CULTURELLE

	Dépenses (€)	Recettes (€)
Fonctionnement	1 075 700	1 075 000
Investissement	41 186	41 186
TOTAL	1 116 886	1 116 886

2) LOTISSEMENT ARDANT DU PICQ

	Dépenses (€)	Recettes (€)
Fonctionnement	1 496 139,06	1 496 139,06
Investissement	1 511 900,53	1 511 900,53
TOTAL	3 008 039,59	3 008 039,59

3) CREMATORIUM

	Dépenses (€)	Recettes (€)
Fonctionnement	40 966,57	40 966,57
Investissement	61 397,72	61 397,72
TOTAL	102 364,29	102 364,29

4) PARKING SAINT-NABOR

	Dépenses (€)	Recettes (€)
Fonctionnement	400 700	400 700
Investissement	161 801,18	161 801,18
TOTAL	562 501,18	562 501,18

**REGIE CAMPING ET CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR
LE FELSBERG**

	Dépenses (€)	Recettes (€)
Fonctionnement	140 121,54	140 121,54
Investissement	32 000	32 000
TOTAL	172 121,54	172 121,54

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du vendredi 16 avril 2021

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N° d'ordre	Présents	23		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		10	
		M. René STEINER	X		1	M. Jean-Claude BREM	X		13	Mme Najia BOUCHENGA	X		Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme BOUCHENGA à M.YILDIRIM Mme SCHWEITZER à M.LAUER M.VECCHIO à M Le Maire Mme BACH à M.MOUTON Mme BECKER à Mme MATHE-HERMAL		
	Mmes et MM les Adjointes			2	Mme BECKER BARDELMANN	X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X					
				3	Mme Hermine MALAMANE	X		15	M. Ismail AJDID	X					
1	M. Umit YILDIRIM	X		4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X		16	Mme Solène LALLEMENT	X					
2	Mme Raymonde SCHWEITZER		X	5	M. Antoine PELLEGRINI	X		17	M. André WOJCIECHOWSKI		X				
3	M. Gaetan VECCHIO		X	6	M. Alain LETULLIER	X		18	Mme Nathalie PILI		X				
4	Mme Carine MULLER	X		7	M. Serge HAYDINGER	X		19	Mme Valentine BORRACCIA	X					
5	M. Pascal LAUER	X		8	Mme Monique BETTINGER	X		20	Mme Edahbia NACIRI	X					
6	Mme Amandine GUERIN	X		9	M. Olivier MOUTON	X		21	M. Tristan ATMANIA		X				
7	M. Lothaire GAUDIG	X		10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X		22	Mme Mireille STELMASZYK	X					
8	Mme Virginie SPIR	X		11	Mme Sarah BACH	X		23	M. Mohamed CHAALAL	X					
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		12	M. Kevin HERBIVO	X									
TOTAL PRESENTS		8		TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		6		Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) M.ATMANIA (excusé) M.WOJCIECHOWSKI(excusé) M.AJDID Mme PILI M.PELLEGRINI			
TOTAL ABSENTS		2		TOTAL ABSENTS		3		TOTAL ABSENTS		5					
Observations : M.PELLEGRINI a quitté la salle momentanément pendant le vote de ce point															

2 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2021
b) BUDGET ANNEXE DE L'ACTION CULTURELLE

Exposé de M. LAUER, Adjoint, rapporteur

M. LAUER précise que le projet de budget primitif de l'action culturelle pour l'exercice 2020 est soumis au conseil municipal avec tous les renseignements utiles, chaque conseiller étant par ailleurs en possession d'un exemplaire de ce document.

Il propose au Conseil municipal de lui faire part de ses observations éventuelles et de voter à main levée, au fur et à mesure de la lecture du budget qui lui est faite.

Décision du Conseil municipal

Le conseil municipal,

- 1) Adopte les différents chapitres et opérations du budget primitif 2021
– **action culturelle** –

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS (5)	
DEPENSES FONCTIONNEMENT					
011 468 300 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 1	= 4	

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS (5)	
012 554 700 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 1	= 4	
65 1 700 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 1	= 4	
67 31 000 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 1	= 4	
023 6 821.82 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 1	= 4	
042 9 538.26 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sorti momentanément : M.PELLEGRINI	Adoptée à la majorité
	= 27	= 0	= 1	= 5	
RECETTES FONCTIONNEMENT					
013 10 000 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sorti momentanément : M.PELLEGRINI	Adoptée à la majorité
	= 27	= 0	= 1	= 5	
70 150 000 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sorti momentanément : M.PELLEGRINI	Adoptée à la majorité
	= 27	= 0	= 1	= 5	

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS (5)	
74 17 000 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDI Sorti momentanément : M.PELLEGRINI D	Adoptée à la majorité
= 27	= 0	= 1	= 5		
75 893 179 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sorti momentanément : M.PELLEGRINI	Adoptée à la majorité
= 27	= 0	= 1	= 5		
77 5 521 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sorti momentanément : M.PELLEGRINI	Adoptée à la majorité
= 27	= 0	= 1	= 5		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
21 20 000 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sorti momentanément : M.PELLEGRINI	Adoptée à la majorité
= 27	= 0	= 1	= 5		
27 21 186 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sorti momentanément : M.PELLEGRINI	Adoptée à la majorité
= 27	= 0	= 1	= 5		
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
27 21 186 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sorti momentanément : M.PELLEGRINI	Adoptée à la majorité
= 27	= 0	= 1	= 5		

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS (5)	
021 6 821.82 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sorti momentanément : M.PELLEGRINI	Adoptée à la majorité
	= 27	= 0	= 1	= 5	
040 9 538.26 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sorti momentanément : M.PELLEGRINI	Adoptée à la majorité
	= 27	= 0	= 1	= 5	

2) Arrête en recettes et en dépenses (en mouvements budgétaires) à la somme de 1 116 886 € se décomposant comme suit

SECTION	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Investissement	41 186	41 186
Fonctionnement	1 075 700	1 075 700
TOTAUX	1 116 886	1 116 886

Son équilibre est assuré par une subvention d'équilibre du budget principal de 882 279 €

3) Approuve le budget primitif annexe de l'action culturelle pour l'exercice 2021 tel que présenté ci-dessus ;

4) Autorise M. le Maire, à la majorité de **27 voix POUR, 1 ABSTENTION** (Mme STELMASZYK), à noter 5 absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI, Mme PILI, M. ATMANIA, M. AJDID et l'absence momentanée de M. PELLEGRINI. - la procuration de M. WOJCIECHOWSKI à M. ATMANIA est rendue caduque du fait de l'absence de M. ATMANIA), à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 19 avril 2021

R. Stenier Le Maire

R. STENIER



Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	SORTIE (5)	
65 100 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortis momentanément : MM HAYDINGER et PELLEGRINI	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 1	= 6	
66 7 000 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortis momentanément : MM HAYDINGER et PELLEGRINI	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 1	= 6	
023 224 766,92 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortis momentanément : MM HAYDINGER et PELLEGRINI	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 1	= 6	
042 1 047 172,14 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortis momentanément : MM HAYDINGER et PELLEGRINI	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 1	= 6	
043 37 100 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortis momentanément : MM HAYDINGER et PELLEGRINI	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 1	= 6	
RECETTES FONCTIONNEMENT					
75 2 000 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID	Adoptée à la majorité
	= 28	= 0	= 1	= 4	

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	SORTIE (5)	
042 1 264 272,14 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5) = 28	= 0	Mme STELMASZYK = 1	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID = 4	Adoptée à la majorité
043 7 100 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5) = = 28	=	Mme STELMASZYK = 1	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID = 4	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
16 87 000 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5) = 28	= 0	Mme STELMASZYK = 1	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID = 4	Adoptée à la majorité
040 1 264 272,14 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5) = 28	= 0	Mme STELMASZYK = 1	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID = 4	
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
16 239 961,47 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5) = 28	= 0	Mme STELMASZYK = 1	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID = 4	Adoptée à la majorité
021 224 766,92 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5) = 28	= 0	Mme STELMASZYK = 1	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID = 4	
040 1 047 172,14 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5) = 28	= 0	Mme STELMASZYK = 1	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID = 4	Adoptée à la majorité

- 2) Arrête en recettes et en dépenses (en mouvements budgétaires) à la somme de 3 008 039,59 € se décomposant comme suit :

SECTION	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Investissement	1 511 900,53	1 511 900,53
Fonctionnement	1 496 139,06	1 496 139,06
TOTAUX	3 008 039,59	3 008 039,59

Son équilibre est assuré par

- Une avance du budget principal de 239 961,47€

- 3) approuve le budget primitif annexe lotissement Ardant du Picq pour l'exercice 2021 tel que présenté ci-dessus
- 4) autorise M. le Maire à la majorité de **28 voix POUR** et **1 ABSTENTION** (Mme STELMASZYK) – à noter les absences de M. WOJCIECHOWSKI, M. ATMANIA, Mme PILI et M. AJDID – la procuration de M. WOJCIECHOWSKI à M. ATMANIA est rendue caduque l'absence de M. ATMANIA),

à procéder au versement d'une avance de 239 961,47 € à partir du budget principal et à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 20 avril 2021

m Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du vendredi 16 avril 2021

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N°ordre	Présents	24		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		9	
		M. René STEINER	X		1	M. Jean-Claude BREM	X	13	Mme Najia BOUCHENGA	X			Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme BOUCHENGA à M.YILDIRIM Mme SCHWEITZER à M.LAUER M.VECCHIO à M Le Maire Mme BACH à M.MOUTON Mme BECKER à Mme MATHE-HERMAL		
	Mmes et MM les Adjoints			2	Mme BECKER BARDELMANN	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X						
				3	Mme Hermine MALAMANE	X	15	M. Ismail AJDID	X						
1	M. Umit YILDIRIM	X		4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X						
2	Mme Raymonde SCHWEITZER		X	5	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X						
3	M. Gaetan VECCHIO		X	6	M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Nathalie PILI	X						
4	Mme Carine MULLER	X		7	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Valentine BORRACCIA	X						
5	M. Pascal LAUER	X		8	Mme Monique BETTINGER	X	20	Mme Edahbia NACIRI	X						
6	Mme Amandine GUERIN	X		9	M. Olivier MOUTON	X	21	M. Tristan ATMANIA	X						
7	M. Lothaire GAUDIG	X		10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X						
8	Mme Virginie SPIR	X		11	Mme Sarah BACH	X	23	M. Mohamed CHAALAL	X						
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		12	M. Kevin HERBIVO	X									
TOTAL PRESENTS		8		TOTAL PRESENTS		10		TOTAL PRESENTS		6		Absent n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) M.ATMANIA (excusé) M.WOJCIECHOWSKI(excusé) M.AJDID Mme PILI			
TOTAL ABSENTS		2		TOTAL ABSENTS		2		TOTAL ABSENTS		5					
Observations :															

2 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2021

d) BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM

Exposé de M. LAUER, Adjoint, rapporteur

M. LAUER adjoint, précise que le projet de budget primitif du crématorium pour l'exercice 2021 est soumis au conseil municipal avec tous les renseignements utiles, chaque conseiller étant par ailleurs en possession d'un exemplaire de ce document.

Il propose au conseil municipal de lui faire part de ses observations éventuelles et de voter à main levée, au fur et à mesure de la lecture du budget qui lui est faite.

Décision du conseil municipal

Le conseil municipal,

- Adopte les différents chapitres et opérations du budget 2021 – budget annexe du crématorium :

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	SORTIE (5)	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
011 10 000 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID	
	=28	=0	=1	=4	

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	SORTIE (5)	
67 15 617,14 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID	
	=28	=0	=1	=4	
042 15 349,43 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID	
	=28	=0	=1	=4	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
75 14 649 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID	
	=28	=0	=11	=4	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
21 61 397,72 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID	
	=28	=0	=1	=4	
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
040 15 349,43 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID	
	=28	=0	=1	=4	

2) Arrête en recettes et en dépenses (en mouvements budgétaires) à la somme de 102 364,29 € se décomposant comme suit :

SECTION	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Investissement	61 397,72	61 397,72
Fonctionnement	40 966,57	40 966,57
TOTAUX	102 364,29	102 364,29

Son équilibre est assuré par le produit de la taxe de crémation du 4ème trimestre 2020 perçu en 2021 et par une partie de l'excédent de fonctionnement qui ne sera pas reversé au budget principal.

- 3) Approuve le budget primitif annexe du crématorium pour l'exercice 2021 tel que présenté ci-dessus
- 4) Autorise M. le Maire à la majorité de 28 voix POUR (1 abstention Mme STELMASZYK) – A noter l'absence sans procuration de : M. WOJCIECHOWSKI, Mme PILI, M. ATMANIA, M. AJDID – (La procuration de M. WOJCIECHOWSKI à M. ATMANIA est rendue caduque du fait de l'absence de M. ATMANIA),

à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 20 avril 2021

M. Le Maire

R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du vendredi 16 avril 2021

N°ordre	Conseillers élus		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice	
	Présents	23	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent
	M. René STEINER	X	1	M. Jean-Claude BREM	X	13	Mme Najia BOUCHENGA	X	Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme BOUCHENGA à M.YILDIRIM Mme SCHWEITZER à M.LAUER M.VECCHIO à M Le Maire Mme BACH à M.MOUTON Mme BECKER à Mme MATHE-HERMAL Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) M.ATMANIA (excusé) M.WOJCIECHOWSKI(excusé) M.AJDID Mme PILI Mme ANNECCA-BECKA	
	Mmes et MM les Adjoints		2	Mme BECKER BARDELMANN	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X		
			3	Mme Hermine MALAMANE	X	15	M. Ismail AJDID	X		
1	M. Umit YILDIRIM	X	4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X		
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X	5	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X		
3	M. Gaetan VECCHIO	X	6	M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Nathalie PILI	X		
4	Mme Carine MULLER	X	7	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Valentine BORRACCIA	X		
5	M. Pascal LAUER	X	8	Mme Monique BETTINGER	X	20	Mme Edahbia NACIRI	X		
6	Mme Amandine GUERIN	X	9	M. Olivier MOUTON	X	21	M. Tristan ATMANIA	X		
7	M. Lothaire GAUDIG	X	10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X		
8	Mme Virginie SPIR	X	11	Mme Sarah BACH	X	23	M. Mohamed CHAALAL	X		
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X	12	M. Kevin HERBIVO	X					
	TOTAL PRESENTS	8		TOTAL PRESENTS	10		TOTAL PRESENTS	5		
	TOTAL ABSENTS	2		TOTAL ABSENTS	2		TOTAL ABSENTS	6		
Observations : Mme ANNECCA-BECKA a quitté la salle momentanément pendant le vote de ce point										

2 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2021

e) BUDGET ANNEXE DU PARKING SAINT-NABOR

Exposé de M. LAUER, Adjoint, rapporteur

M. LAUER, adjoint, précise que le projet de budget primitif du parking Saint-Nabor pour l'exercice 2021 est soumis au conseil municipal avec tous les renseignements utiles, chaque conseiller étant par ailleurs en possession d'un exemplaire de ce document.

Il propose au conseil municipal de lui faire part de ses observations éventuelles et de voter à main levée, au fur et à mesure de la lecture du budget qui lui est faite.

Décision du conseil municipal

Le conseil municipal,

- 1) Adopte les différents chapitres et opérations du budget primitif 2021 – budget annexe du parking Saint-Nabor :

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISION (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS (5)	
DEPENSES D'EXPLOITATION					
011 150 500 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortie momentanément : Mme ANNECCA-BECKA	Adoptée à la majorité
	= 27	= 0	= 1	= 5	

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISION (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS (5)	
65 200 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortie momentanément : Mme ANNECCA-BECKA	Adoptée à la majorité
	=27	=0	=1	=5	
66 100 000 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortie momentanément : Mme ANNECCA-BECKA	Adoptée à la majorité
	=27	=0	=1	=5	
023 19 716.40 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortie momentanément : Mme ANNECCA-BECKA	Adoptée à la majorité
	=27	=0	=1	=5	
042 130 283,60 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortie momentanément : Mme ANNECCA-BECKA	Adoptée à la majorité
	=27	=0	=1	=5	
RECETTES D'EXPLOITATION					
70 24 000 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortie momentanément : Mme ANNECCA-BECKA	Adoptée à la majorité
	=27	=0	=1	=5	
75 24 000 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortie momentanément : Mme ANNECCA-BECKA	Adoptée à la majorité
	=27	=0	=1	=5	
77 352 700 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortie momentanément : Mme ANNECCA-BECKA	Adoptée à la majorité
	=27	=0	=1	=5	

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISION (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS (5)	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
16 150 000 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortie momentanément : Mme ANNECCA-BECKA	Adoptée à la majorité
	=27	=0	=1	=5	
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
106 11 801,18 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortie momentanément : Mme ANNECCA-BECKA	Adoptée à la majorité
	=27	=0	=1	=5	
021 19 716,40 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortie momentanément : Mme ANNECCA-BECKA	Adoptée à la majorité
	=27	=0	=1	=5	
040 130 283,60 €	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortie momentanément : Mme ANNECCA-BECKA	Adoptée à la majorité
	=27	=0	=1	=5	

2) Arrête en recettes et en dépenses (en mouvements budgétaires) à la somme de 562 501,18 € se décomposant comme suit :

SECTION	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Investissement	161 801,18	161 801,18
Fonctionnement	400 700	400 700
TOTAUX	562 501,18	562 501,18

Son équilibre est assuré par une subvention d'équilibre prévisionnelle de 352 700 €

3) Approuve le budget primitif annexe du parking Saint-Nabor pour l'exercice 2021 tel que présenté ci-dessus ;

4) Vote une subvention d'équilibre de 352 700 € à verser par le budget principal ;

- 5) autorise M. le Maire à la majorité de **27 voix POUR et 1 ABSTENTION** Mme STELMASZYK et l'absence momentanée de Mme ANNECCA-BECKA - à noter les absences de M. WOJCIECHOWSKI, M. ATMANIA, Mme PILI et M. AJDID - la procuration de M. WOJCIECHOWSKI à M. ATMANIA est ainsi rendue caduque du fait de l'absence de M. ATMANIA)

à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 20 avril 2021

M. Le Maire

R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-AVOLD

(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du vendredi 16 avril 2021

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33				
N°ordre	Présents	23		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		10		
		M. René STEINER	X		1	X	13	X		13	X		Absent ayant donné procuration à des membres présents			
				2		14			14			Mme BOUCHENGA à M.YILDIRIM				
	Mmes et MM les Adjoints			3		15			15			Mme SCHWEITZER à M.LAUER				
1	M. Umit YILDIRIM	X		4	X	16	X		16	X		M.VECCHIO à M Le Maire				
2	Mme Raymonde SCHWEITZER		X	5		17			17		X	Mme BACH à M.MOUTON				
3	M. Gaetan VECCHIO		X	6		18			18		X	Mme BECKER à Mme MATHE-HERMAL				
4	Mme Carine MULLER		X	7		19			19		X					
5	M. Pascal LAUER		X	8		20			20		X					
6	Mme Amandine GUERIN		X	9		21			21		X					
7	M. Lothaire GAUDIG		X	10		22			22		X					
8	Mme Virginie SPIR		X	11		23			23		X					
9	M. Pascal HELFENSTEIN		X	12							X					
	TOTAL PRESENTS	8				TOTAL PRESENTS	10					TOTAL PRESENTS		5		
	TOTAL ABSENTS	2				TOTAL ABSENTS	2					TOTAL ABSENTS		6		
Observations : Mme ANNECCA-BECKA a quitté la salle momentanément pendant le vote de ce point													Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) M.ATMANIA (excusé) M.WOJCIECHOWSKI(excusé) M.AJDID Mme PILI Mme ANNECCA-BECKA			

3 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2021 - REGIE CAMPING ET CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR « LE FELSBERG »

Exposé de M. LAUER, Adjoint, rapporteur

M. LAUER adjoint, précise que le projet de budget primitif de la régie du camping et du CIS Le Felsberg pour l'exercice 2021 est soumis au Conseil Municipal avec tous les renseignements utiles, chaque conseiller étant en possession d'un exemplaire de ce document. Le Budget du camping est équilibré par le versement d'une subvention d'équilibre à partir du Budget principal d'un montant de 45 371,54€

Il propose au conseil municipal de lui faire part de ses observations éventuelles et de voter à main levée au fur et à mesure de la lecture du budget qui lui est faite.

Décision du Conseil municipal

Le conseil municipal,

- 1) Adopte les différents chapitres et opérations du budget primitif 2021 – budget primitif régie camping et centre international de séjour « le Felsberg » :

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS (5)	
SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES					
011 29 000 €	Tous les conseillers sauf colonne : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortie momentanément : Mme ANNECCA-BECKA	Adoptée à la majorité
	=27	=0	=1	=5	

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS (5)	
012 64 700 €	Tous les conseillers sauf colonne : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortie momentanément : Mme ANNECCA-BECKA	Adoptée à la majorité
	=27	=0	=1	=5	
65 300 €	Tous les conseillers sauf colonne : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortie momentanément : Mme ANNECCA-BECKA	Adoptée à la majorité
	=27	=0	=1	=5	
67 750 €	Tous les conseillers sauf colonne : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortie momentanément : Mme ANNECCA-BECKA	Adoptée à la majorité
	=27	=0	=1	=5	
RECETTES					
70 94 750 €	Tous les conseillers sauf colonne : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortie momentanément : Mme ANNECCA-BECKA	Adoptée à la majorité
	=27	=0	=1	=5	
77 45 371,54 €	Tous les conseillers sauf colonne : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortie momentanément : Mme ANNECCA-BECKA	Adoptée à la majorité
	=27	=0	=1	=5	
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES					
10 30 000 €	Tous les conseillers sauf colonne : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortie momentanément : Mme ANNECCA-BECKA	Adoptée à la majorité
	=27	=0	=1	=5	

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS (5)	
16 2 000 €	Tous les conseillers sauf colonne : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortie momentanément : Mme ANNECCA-BECKA	Adoptée à la majorité
	=27	=0	=1	=5	
RECETTES					
165 500 €	Tous les conseillers sauf colonne : (3) et (4) et (5)		Mme STELMASZYK	Absents non excusés ou non représentés : M. WOJCIECHOWSKI M. ATMANIA Mme PILI M. AJDID Sortie momentanément : Mme ANNECCA-BECKA	Adoptée à la majorité
	=27	=0	=1	=5	


2) Arrête en recettes et en dépenses à la somme 172 121,54 € se décomposant comme suit :

SECTION	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Investissement	32 000,00	32 000,00
Exploitation	140 121,54	140 121,54
TOTAUX	172 121,54	172 121,54

- 3) Approuve le budget primitif de la régie du camping et du C.I.S. Le Felsberg pour l'exercice 2021 tel que présenté ci-dessus
- 4) Vote une subvention d'équilibre de 45 371,54€ à verser par le budget principal
- 5) Autorise M. le Maire à la majorité de 27 voix POUR et 1 ABSTENTION Mme STELMASZYK, et l'absence momentanée de Mme ANNECCA-BECKA -à noter également les absences de M. WOJCIECHOWSKI, M. ATMANIA, Mme PILI et M. AJDID, (la procuration de M. WOJCIECHOWSKI à M. ATMANIA est rendue caduque du fait de l'absence de M. ATMANIA),

à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 20 avril 2021

M. Le Maire

R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du vendredi 16 avril 2021

N°ordre	Conseillers élus		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice			
	Présents	22	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent		
	M. René STEINER	X			1	M. Jean-Claude BREM	X		13	Mme Najia BOUCHENGA	X	
					2	Mme BECKER BARDELMANN	X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X	
	Mmes et MM les Adjoints				3	Mme Hermine MALAMANE	X		15	M. Ismail AJDID	X	
1	M. Umit YILDIRIM	X			4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X		16	Mme Solène LALLEMENT	X	
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X			5	M. Antoine PELLEGRINI	X		17	M. André WOJCIECHOWSKI	X	
3	M. Gaetan VECCHIO	X			6	M. Alain LETULLIER	X		18	Mme Nathalie PILI	X	
4	Mme Carine MULLER	X			7	M. Serge HAYDINGER	X		19	Mme Valentine BORRACCIA	X	
5	M. Pascal LAUER	X			8	Mme Monique BETTINGER	X		20	Mme Edahbia NACIRI	X	
6	Mme Amandine GUERIN	X			9	M. Olivier MOUTON	X		21	M. Tristan ATMANIA	X	
7	M. Lothaire GAUDIG	X			10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X		22	Mme Mireille STELMASZYK	X	
8	Mme Virginie SPIR	X			11	Mme Sarah BACH	X		23	M. Mohamed CHAALAL	X	
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X			12	M. Kevin HERBIVO	X					
	TOTAL PRESENTS	7				TOTAL PRESENTS	10			TOTAL PRESENTS	5	
	TOTAL ABSENTS	3				TOTAL ABSENTS	2			TOTAL ABSENTS	6	
Observations : Mme ANNECCA-BECKA et Mme SPIR ont quitté la salle momentanément pendant le vote de ce point												

4 PROCEDURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE DES RATTACHEMENTS DES CHARGES A L'EXERCICE

Exposé de M. LAUER, Adjoint, rapporteur

L'instruction budgétaire et comptable M14 rend obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants la procédure des rattachements des charges et des produits de fonctionnement.

Le Conseil Municipal est invité chaque année à se prononcer sur les modalités de cette procédure.

Cette procédure consiste à intégrer dans le résultat annuel toutes les charges correspondant à des services faits et tous les produits correspondant à des droits acquis au cours de l'exercice considéré qui n'ont pu être comptabilisés en raison d'un manque de pièce justificative.

En faisant apparaître dans le résultat de l'exercice donné les charges et produits qui s'y rapporte, les rattachements garantissent une image fidèle et sincère du résultat.

Par souci d'efficacité l'instruction accepte que le principe puisse faire l'objet d'aménagements lorsque les charges et produits à rattacher ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence significative sur le résultat de l'exercice. Toutefois, il importe de conserver chaque année une procédure identique pour ne pas nuire à la lisibilité des comptes, conformément au principe de permanence des méthodes comptables.

Par ailleurs certaines charges ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence significative sur le résultat compte tenu de leur nature récurrente, cyclique et répétitive tels

Aussi afin d'optimiser le coût de gestion administrative et comptable des rattachements il vous est proposé de fixer par la présente délibération le seuil des rattachements de charges.

Ceci étant exposé, il vous est proposé :

- 1) De fixer le seuil des rattachements de charges à 500€
- 2) Dire que les dépenses récurrentes, cycliques et répétitives ne feront pas l'objet de rattachement

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme

RL

Saint-Avold, le 19 avril 2021

Le Maire

R. STEINER

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N° d'ordre	Présents	22		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		11	
	M. René STEINER		X									1	X	13	Mme Najia BOUCHENGA
	Mmes et MM les Adjoints											Mme BOUCHENGA à M.YILDIRIM			
												Mme SCHWEITZER à M.LAUER			
												M.VECCHIO à M Le Maire			
												Mme BACH à M.MOUTON			
												Mme BECKER à Mme MATHE-HERMAL			
1	M. Umit YILDIRIM	X	4	X	4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X					
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X	5	X	5	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X					
3	M. Gaetan VECCHIO	X	6	X	6	M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Nathalie PILI	X					
4	Mme Carine MULLER	X	7	X	7	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Valentine BORRACCIA	X					
5	M. Pascal LAUER	X	8	X	8	Mme Monique BETTINGER	X	20	Mme Edahbia NACIRI	X					
6	Mme Amandine GUERIN	X	9	X	9	M. Olivier MOUTON	X	21	M. Tristan ATMANIA	X					
7	M. Lothaire GAUDIG	X	10	X	10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X					
8	Mme Virginie SPIR	X	11	X	11	Mme Sarah BACH	X	23	M. Mohamed CHAALAL	X					
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X	12	X	12	M. Kevin HERBIVO	X								
TOTAL PRESENTS		7		TOTAL PRESENTS		10		TOTAL PRESENTS		5		Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés)			
TOTAL ABSENTS		3		TOTAL ABSENTS		2		TOTAL ABSENTS		6		M.ATMANIA (excusé)			
												M. WOJCIECHOWSKI (excusé)			
												M.AJDID			
												Mme PILI			
												Mme ANNECCA-BECKA et Mme SPIR			
Observations : Mme ANNECCA-BECKA et Mme SPIR ont quitté la salle momentanément pendant le vote de ce point															

5. DOMAINE : PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT): AVENANT N°5 A

LA CONVENTION FONCIERE ENTRE LA VILLE ET L'EPFGE

Exposé de M. YILDIRIM, Adjoint, rapporteur.

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la Plateforme de Saint-Avold Nord a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 22 octobre 2013.

La convention de financement des mesures foncières ne pouvant être signée dans les délais prévus à l'article L515-19-du Code de l'Environnement, un arrêté préfectoral par défaut avait été pris en date du 12 janvier 2015.

L'article 3 de ladite convention prévoit la possibilité pour la commune de Saint-Avold de recourir à l'Etablissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE), afin de procéder à la maîtrise des immeubles concernés par les mesures foncières afin d'en assurer le portage foncier.

Le PPRT prévoit la maîtrise de biens bâtis ou non situés en zones de délaissement.

Les duds biens acquis par l'EPFL dans le cadre de la présente convention seront cédés selon les dispositions qu'elle prévoit.

Le 26 octobre 2015, une convention foncière a donc été signée pour une durée de 3 années.

Par la suite, un avenant n° 4 à la convention en question a été signé prorogeant l'échéance jusqu'au 30 juin 2021.

Celui-ci arrivant à son terme, il convient d'en établir un nouveau dont l'échéance est prévue au 30 juin 2023.

Aussi, vos commissions foncier/opérations immobilières et des finances vous proposent :


- d'accepter les termes de cet avenant n° 5, annexé à la présente, prorogeant le délai jusqu'au 30 juin 2023 ;

- d'autoriser M le Maire à signer l'avenant n°5 à la convention foncière du 26 octobre 2015.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 avril 2021

Le Maire,
R. STEINER



PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024
AVENANT N° 5 A LA CONVENTION FONCIERE n°F09FS70T002
DU 26 octobre 2015
SAINT-AVOLD - PPRT de la Plate-forme pétrochimique de Saint-Avoid Nord

ENTRE

La commune de Saint-Avoid, représentée par Monsieur René STEINER, Maire, habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du _____, dénommée ci-après « la commune »,

D'UNE PART

L'Établissement Public Foncier de Grand Est, représenté par Monsieur Alain TOUBOL, Directeur Général, habilité par une délibération N°B..... du Bureau de l'Établissement en date du 17 février 2021, approuvée le par la Préfète de Région Grand Est, dénommé ci-après « l'EPFGE »,

D'AUTRE PART

Vu la convention foncière opérationnelle en date du 26/10/2015 et de ses avenants n°1 en date du 15/03/2016, n°2 en date du 30/01/2017, n°3 en date du 02/11/2017 et n°4 en date du 20/05/2019,

PREAMBULE

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques de la Plateforme de Saint-Avoid Nord a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 22 octobre 2013.

La convention de financement des mesures foncières ne pouvant être signée dans les délais prévus à l'article L515-19 du Code de l'Environnement, un arrêté préfectoral par défaut a été pris en date du 12 janvier 2015 (annexe 4).

L'article 3 de cette convention de financement prévoit la possibilité pour la commune de Saint-Avoid de recourir à l'EPFGE, afin de procéder à la maîtrise des immeubles concernés par les mesures foncières.

Le PPRT prévoit la maîtrise de biens bâtis ou non situés en zones de délaissement.

À ce titre, cinq secteurs de délaissement sont concernés.

Les biens acquis par l'EPFGE dans le cadre de la présente convention seront cédés selon les dispositions qu'elle prévoit.

CELA ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE n°1 : Modification de l'article 4 de la convention foncière du 26 octobre 2015

L'article 4 de la convention foncière du 26 octobre 2015 est désormais rédigé comme suit :

« La commune de SAINT-AVOLD s'engage à acquérir sur l'EPFGE, les biens désignés à l'article 1 ci-dessus, aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière et en particulier aux conditions de la présente convention, au plus tard le 30/06/2023.

Du fait des dispositions prévues aux articles 1, 2, 5 et 7 de la présente convention, la commune considère qu'elle est régulièrement et précisément informée du montant des acquisitions qu'elle aura à réaliser. Par conséquent, l'engagement d'acquérir qui résulte de la présente convention vaut accord sur la chose et le prix au sens de l'article 1583 du code civil.

La cession à la commune aura lieu par acte notarié, aux frais de l'acquéreur.

Il est cependant prévu que la cession de ces biens, ou partie de ces biens, pourra avoir lieu au profit d'acquéreurs présentés ou acceptés par la commune dans les conditions prévues par la réglementation, par acte notarié, aux frais de l'acquéreur ».

ARTICLE n°2 : Clause conservatoire

Les autres dispositions de la convention du 26 octobre 2015 et de ses avenants (n°1 en date du 15/03/2016, n°2 en date du 30/01/2017, n°3 en date du 2/11/2017 et n°4 en date du 20/05/2019) continuent à obliger les parties.

Fait à Pont-à-Mousson
En deux exemplaires originaux

EPFGE

La commune de Saint-Avold

Alain TOUBOL

René STEINER

Le

Le

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-AVOLD

(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du vendredi 16 avril 2021

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N° d'ordre	Présents	23		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		10	
	M. René STEINER		X									1	X	13	Mme Najia BOUCHENGA
	Mmes et MM les Adjoints											Mme BOUCHENGA à M.YILDIRIM			
												Mme SCHWEITZER à M.LAUER			
												M.VECCHIO à M.Le Maire			
												Mme BACH à M.MOUTON			
												Mme BECKER à Mme MATHE-HERMAL			
1	M. Umit YILDIRIM	X	4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X							
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X	5	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X							
3	M. Gaetan VECCHIO	X	6	M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Nathalie PILI	X							
4	Mme Carine MULLER	X	7	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Valentine BORRACCIA	X							
5	M. Pascal LAUER	X	8	Mme Monique BETTINGER	X	20	Mme Edahbia NACIRI	X							
6	Mme Amandine GUERIN	X	9	M. Olivier MOUTON	X	21	M. Tristan ATMANIA	X							
7	M. Lothaire GAUDIG	X	10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X							
8	Mme Virginie SPIR	X	11	Mme Sarah BACH	X	23	M. Mohamed CHAALAL	X							
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X	12	M. Kevin HERBIVO	X										
TOTAL PRESENTS			8	TOTAL PRESENTS			9	TOTAL PRESENTS			6	Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) M.ATMANIA (excusé) M.WOJCIECHOWSKI(excusé) M.AJDID Mme PILI Mme MALAMANE			
TOTAL ABSENTS			2	TOTAL ABSENTS			3	TOTAL ABSENTS			5				
Observations : Mme MALAMANE a quitté la salle momentanément pendant le vote de ce point															

6 SIGNATURE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT-AMBASSADEURS « LA BOUSSOLE DES JEUNES » MOSELLE.

Exposé de M. HAYDINGER, Conseiller municipal, rapporteur.

La commission Vie associative propose un tout nouveau dispositif « La Boussole des Jeunes » destinés aux jeunes de 15 à 30 ans sur l'ensemble du territoire de Saint-Avold. Il permettra de proposer un service qualitatif à destination de notre jeunesse et de créer une identité commune.

L'Ambassadeur Boussole s'engage à :

- Participer aux temps d'échanges ;
- S'intégrer dans un annuaire commun ;
- Communiquer sur le dispositif en direction du public jeunes.

Le projet de charte, annexé ci-après, a pour objet de permettre à la commune d'avoir un outil complémentaire à nos actions existantes que l'on mène depuis de nombreuses années en direction de la jeunesse.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le « CRI-BIJ Moselle » Centre de Renseignement et d'Information - Bureau Information Jeunesse, la Charte d'engagement-Ambassadeurs « La Boussole des jeunes » Moselle au nom de la commune.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Saint-Avold, le 19 avril 2021

Le Maire
R. STEINER

Charte d'engagement – Ambassadeurs (*)

« La Boussole des jeunes » Moselle



Cette charte permet de proposer un service qualitatif à destination des jeunes et de créer une identité commune « Boussole des Jeunes ».

(*) *Ambassadeurs : professionnels qui aident à faire connaître et à promouvoir La Boussole des jeunes.*

L'ambassadeur Boussole s'engage à :

- **Participer aux temps d'échanges**

L'ambassadeur désigne un référent Boussole des Jeunes participant aux groupes de travail animés par le CRI-BIJ Moselle (Centre de Renseignement et d'Information – Bureau Information Jeunesse).

- **S'intégrer dans un annuaire commun Boussole des Jeunes**

L'ambassadeur autorise l'utilisation des coordonnées transmises dans le cadre de la Boussole des Jeunes, afin de créer un annuaire commun Boussole des Jeunes uniquement transmissible aux professionnels partenaires.

- **Communiquer sur la Boussole des Jeunes en direction du public jeunes**

L'ambassadeur communique sur la Boussole des Jeunes en direction des jeunes et vers ses partenaires professionnels.

L'animateur territorial Boussole s'engage à :

- **Animer, accompagner et former le réseau de Partenaires**

L'animateur assure un service information par téléphone ou par mail du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 18h, et le vendredi de 9h à 12h.

Il anime le réseau de Partenaires Professionnels Boussole via l'organisation de groupes de travail. L'animateur territorial organise des formations en fonction des retours des Partenaires Professionnels Boussole lors des groupes de travail (exemple : Comment éditorialiser son offre de service ? Comment répondre de façon harmonisée ? Comment communiquer sur la Boussole ?).

- **Créer une identité commune des Partenaires Professionnels Boussole des Jeunes**

Il participe à la co-construction d'outils d'informations avec les Partenaires Professionnels Boussole (Charte d'engagement, Fiche produit, etc.).

- **Développer le réseau de Partenaires**

L'animateur territorial exerce une veille et prospecte de nouveaux Partenaires afin de développer l'offre de services proposée et de rendre la Boussole attractive pour les jeunes et les Professionnels.

- **Communiquer et tester le retour des jeunes**

L'animateur assure la visibilité de la Boussole des Jeunes auprès des jeunes et des Partenaires.

Il participe également à des événements thématiques afin de faire la promotion de la Boussole des Jeunes.

- **Assurer le suivi administratif des actions menées et la liaison avec l'échelle régionale et nationale**

- L'animateur territorial réalise et diffuse les procès-verbaux des temps de rencontre et des actions effectuées dans le cadre de la Boussole des Jeunes.

- L'animateur assure la liaison et le suivi des actions avec la Région et le National.

L'adhésion à la présente charte engage ses signataires pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Fait à, le

Structure partenaire « Ambassadeur »	
Représenté par (Directeur, Président)	Nom du référent Boussole
Signature	Signature
(CRI-BIJ Moselle) Centre de Renseignement et d'Information – Bureau Information Jeunesse	
Représenté par la Directrice Christine POINSIGNON	Nom de l'animateur territorial Boussole Camille CINQUIN
Signature	Signature

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du vendredi 16 avril 2021

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33		
N° d'ordre	Présents	24		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		9
	M. René STEINER	X		X		1	X		13	Mme Najia BOUCHENGA		X	Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme BOUCHENGA à M.YILDIRIM Mme SCHWEITZER à M.LAUER M.VECCHIO à M Le Maire Mme BACH à M.MOUTON Mme BECKER à Mme MATHE-HERMAL	
	Mmes et MM les Adjoints					2	X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA		X		
						3	X		15	M. Ismail AJDID		X		
1	M. Umit YILDIRIM	X		X		4	X		16	Mme Solène LALLEMENT		X		
2	Mme Raymonde SCHWEITZER		X		X	5	X		17	M. André WOJCIECHOWSKI		X		
3	M. Gaetan VECCHIO		X		X	6	X		18	Mme Nathalie PILI		X		
4	Mme Carine MULLER	X		X		7	X		19	Mme Valentine BORRACCIA		X		
5	M. Pascal LAUER	X		X		8	X		20	Mme Edahbia NACIRI		X		
6	Mme Amandine GUERIN	X		X		9	X		21	M. Tristan ATMANIA		X		
7	M. Lothaire GAUDIG	X		X		10	X		22	Mme Mireille STELMASZYK		X		
8	Mme Virginie SPIR	X		X		11	X		23	M. Mohamed CHAALAL		X		
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		X		12	X							
TOTAL PRESENTS		8		TOTAL PRESENTS		10		TOTAL PRESENTS		6		Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) M.ATMANIA (excusé) M.WOJCIECHOWSKI(excusé) M.AJDID Mme PILI		
TOTAL ABSENTS		2		TOTAL ABSENTS		2		TOTAL ABSENTS		5				
Observations :														

7 COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Exposé de Monsieur le Maire.

Conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, je vous rends compte des décisions prises en application des délégations que vous avez accordées à M. le Maire par délibération du 11 juillet 2020, point n°4. Il s'agit de :

1. Location :

Service foncier :

À partir du 1^{er} avril 2021, la commune loue à la société CITY BAGUETTE, représentée par M. Mikail YANIK, le bungalow dont elle est propriétaire rue Lavoisier au quartier Jeanne d'Arc pour un loyer mensuel de 100€.

Le Preneur y fait un commerce de dépôt de pain, de produits frais et d'épicerie.

2. Renonciations à l'exercice du droit de préemption :

ETAT CHRONOLOGIQUE DES DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER Soumises à l'exercice du Droit de Préemption Urbain de la Ville de Saint-Avold

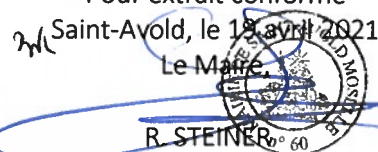
DIA N°	Reçue le	Vendeur	Lieu dit	Décision		
				Contenance (m ²)	Non préemption	Préemption
5371	20/11/20	CASAS	Route du Puits	3937	23/11/20	
5372	19/11/20	Judicaël DAMM	7A rue de la Marne	1363	23/11/20	
5373	20/11/20	BIG PROPERTY	Rue des Moulins	169	23/11/20	
5374	16/11/20	Christophe PILMES	8 rue des Faisans	1700	24/11/20	
5375	18/11/20	Consorts HECKERSWEILER	43 rue des Coccinelles	473	24/11/20	
5376	20/11/20	Franck HEUMANN et Laurence LEVY	2 rue de l'Indiana	540	24/11/20	
5377	23/11/20	SNI SAINTE BARBE	20 rue de Québec	365	30/11/20	
5378	27/11/20	SNC LIDL	9 rue de Brack	2836	03/12/20	
5379	01/12/20	Jordan HUBER	5 rue Mangin	216	03/12/20	
5380	01/12/20	Ludovic BOUTHEMY	15 rue de la Carrière	1691	10/12/20	
5381	09/12/20	LOGIEST	13C rue de la Carrière	3869	10/12/20	
5382	14/12/20	Lamia BEN YATTOU	Hoffer Wiesental	2435	14/12/20	
5383	14/12/20	Cindy ARBOGAST et Laurent CASSACUELLE	18 rue Charles de Foucauld	464	14/12/20	
5384	14/12/20	Consorts PROVOT	Rue Mangin	3110	14/12/20	
5385	18/12/20	Philippe NAUTRE	12 rue de Reims	476	29/12/20	
5386	17/12/20	Hamada HANAFI	14 rue Charles de Foucauld	392	28/12/20	
5387	23/12/20	SCI CTMI et CO	Zone Europort	4845	28/12/20	
5388	23/12/20	SCI ERB 3	2 Espace Patton	2246	28/12/20	
5389	17/12/20	Consorts VINCENT	Chemin de la Cascade	3925	29/12/20	
5390	17/12/20	Gérard DUMAIN et Alice ROSCHBACH	10 rue de Montréal	1324	29/12/20	
5391	04/01/21	Daniel WOIRGARD	77 rue Principale	1056	19/01/21	

**ETAT CHRONOLOGIQUE
DES DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER
Soumises à l'exercice du Droit de Prémption Urbain
de la Ville de Saint-Avold**

DIA N°	Reçue le	Vendeur	Lieu dit	Décision		
				Conte-nance (m²)	Non prémption	Prémption
5392	04/01/21	Michel NIES	LOBESCHGAR TEN	537	19/01/21	
5393	11/01/21	SARL ZKV	Route de Carling	1496	12/01/21	
5394	12/01/21	Consorts RUNG	Grossbavecken	1054	19/01/21	
5395	13/01/21	Huguette LOUIS	24 rue d'Essin	1842	19/01/21	
5396	18/01/21	Tino CARUSO et Grazyna WOJAS	83 rue Poncelet	849	10/02/21	
5397	22/01/21	SARL ZKV	Route de Carling	1823	22/01/21	
5398	22/01/21	Consorts TOURSCHER	8 rue de Liévin	526	10/02/21	
5399	25/01/21	SCI ZOMA	Quais de L'Agora	8196	10/02/21	
5400	21/01/21	Marie-Cécile KARST	2 rue Saint-Malo	2728	10/02/21	
5401	26/01/21	SAS MB	Rue Mangin	147	17/02/21	
5402	25/01/21	Léa GOSSART	11 rue de Gençay	764	10/02/21	
5403	24/01/21	M. et Mme Nicolas REDON	3 rue Gustave Charpentier	1110	10/02/21	
5404	27/01/21	Stéphan LAURENT	5 rue Hirschauer	190	10/02/21	
5405	27/01/21	Consorts RUNG	Rotgrube Dourd'ha	2466	10/02/21	
5406	02/02/21	Franck HEUMANN et Laurence LEVY	4 impasse de Louisiane	978	10/02/21	
5407	01/02/21	SNI SAINTE BARBE	1 impasse de Roubaix	547	10/02/21	
5408	10/02/21	Laurent GORUS	7 rue Nicolas Dicop	545	15/02/21	
5409	17/02/21	SCI CTMI et CO	Zone Europort	4845	24/02/21	

3. Liste des opérations funéraires : 4 pages en annexe

L'Assemblée a pris acte du présent compte rendu

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 18 avril 2021
Le Maire,

R. STEINER n° 60

LISTE DES OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

Période du 12/02/2021 au 31/03/2021

Natures

A : Attribution (Concession nouvelle)

R : Renouvellement de concession

C : Conversion de durée

S : Conversion de superficie

H : Conversion hors place

Règlement Espèces

Nat	Dur.	Débiteur	Montant	Ville	C.C.A.S.	Hospices	Enreg.	Timbre	Total
R	15	CLAVELIN Sonja Titre n° 5813 Quittance n° D2408453 du 16/03/2021 Espèces	46,00	30,67	15,33	0,00	0,00	0,00	46,00
Total Espèces			46,00	30,67	15,33	0,00	0,00	0,00	46,00

Règlement Chèque bancaire

Nat	Dur.	Débiteur	Montant	Ville	C.C.A.S.	Hospices	Enreg.	Timbre	Total
R	15	JACQUET Guy <i>Titre n° 5796</i> Quittance n° D2408436 du 12/02/2021 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	500,00
A	15	DILINGER Evelyne <i>Titre n° 5797</i> Quittance n° D2408437 du 15/02/2021 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	500,00
R	15	REINHOLDT Marie <i>Titre n° 5798</i> Quittance n° D2408438 du 16/02/2021 Chèque bancaire	46,00	30,67	15,33	0,00	0,00	0,00	46,00
A	15	HANKEN Roland <i>Titre n° 5799</i> Quittance n° D2408439 du 17/02/2021 Chèque bancaire	900,00	600,00	300,00	0,00	0,00	0,00	900,00
R	15	VERRIER Marie Anne <i>Titre n° 5800</i> Quittance n° D2408440 du 17/02/2021 Chèque bancaire	91,00	60,67	30,33	0,00	0,00	0,00	91,00
A	30	LO PREFSTI Giovanni Dit Jean <i>Titre n° 5801</i> Quittance n° D2408441 du 22/02/2021 Chèque bancaire	1 800,00	1 200,00	600,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00

R	15	SKATULSKI Marie Jeanne Titre n° 5802 Quittance n° D2408442 du 22/02/2021 Chèque bancaire	46,00	30,67	15,33	0,00	0,00	0,00	0,00	46,00
R	30	MATHE-HERMAL Geneviève Titre n° 5803 Quittance n° D 2408443 du 23/02/2021 Chèque bancaire	183,00	122,00	61,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183,00
A	15	KNOBLOCH Marie-Louise Titre n° 5804 Quittance n° D2408444 du 24/02/2021 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
R	30	RESCHMANN Carole Titre n° 5806 Quittance n° D2408446 du 01/03/2021 Chèque bancaire	183,00	122,00	61,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183,00
R	30	VANI Carole Titre n° 5805 Quittance n° D2408445 du 01/03/2021 Chèque bancaire	183,00	122,00	61,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183,00
R	30	EYERMANN Thérèse Titre n° 5807 Quittance n° D2408447 du 05/03/2021 Chèque bancaire	91,00	60,67	30,33	0,00	0,00	0,00	0,00	91,00
A	15	BAEUMEL Peggy Titre n° 5808 Quittance n° D2408448 du 09/03/2021 Chèque bancaire	900,00	600,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00

R	15	KROL Blanche Titre n° 5809 Quittance n° D2408449 du 09/03/2021 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	500,00
R	15	PALKA Hélène Titre n° 5810 Quittance n° D2408450 du 10/03/2021 Chèque bancaire	46,00	30,67	15,33	0,00	0,00	0,00	46,00
R	15	STROINSKI Léon Titre n° 5811 Quittance n° D2408451 du 12/03/2021 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	500,00
R	50	GIRON Yvonne Titre n° 5812 Quittance n° D2408452 du 12/03/2021 Chèque bancaire	183,00	122,00	61,00	0,00	0,00	0,00	183,00
R	15	ACCORSI Daniel Titre n° 5814 Quittance n° D 2408454 du 17/03/2021 Chèque bancaire	46,00	30,67	15,33	0,00	0,00	0,00	46,00
R	15	LEONHARDT Hélène Titre n° 5815 Quittance n° D2408455 du 22/03/2021 Chèque bancaire	46,00	30,67	15,33	0,00	0,00	0,00	46,00
Total Chèque bancaire			7 244,00	4 829,34	2 414,66	0,00	0,00	0,00	7 244,00
Total Général			7 290,00	4 860,01	2 429,99	0,00	0,00	0,00	7 290,00

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du vendredi 16 avril 2021

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N° d'ordre	Présents	24		Présent Absent	ordre	Présent Absent	ordre	Présent Absent	Présent Absent	Présent Absent	Absents		9		
		M. René STEINER	X										1	M. Jean-Claude BREM	X
	Mmes et MM les Adjoints				2	Mme BECKER BARDELMANN	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X					
					3	Mme Hermine MALAMANE	X	15	M. Ismail AJDID	X					
1	M. Umit YILDIRIM	X			4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X					
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X			5	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X					
3	M. Gaetan VECCHIO	X			6	M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Nathalie PILI	X					
4	Mme Carine MULLER	X			7	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Valentine BORRACCIA	X					
5	M. Pascal LAUER	X			8	Mme Monique BETTINGER	X	20	Mme Edahbia NACIRI	X					
6	Mme Amandine GUERIN	X			9	M. Olivier MOUTON	X	21	M. Tristan ATMANIA	X					
7	M. Lothaire GAUDIG	X			10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X					
8	Mme Virginie SPIR	X			11	Mme Sarah BACH	X	23	M. Mohamed CHAALAL	X					
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X			12	M. Kevin HERBIVO	X								
TOTAL PRESENTS		8		TOTAL PRESENTS		10		TOTAL PRESENTS		6					
TOTAL ABSENTS		2		TOTAL ABSENTS		2		TOTAL ABSENTS		5					
Observations :															

PS1 COMPETENCE EAU-ASSAINISSEMENT-EAUX PLUVIALES URBAINES – DEMANDE DE DELEGATION A LA CASAS

Exposé de M. LAUER, Adjoint, rapporteur.

La Loi NOTRE du 7 août 2015 a prévu le transfert des compétences Eau, Assainissement et Eaux pluviales urbaines aux Communautés d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020. La loi Engagement et Proximité en date du 27 décembre 2019 a apporté une souplesse à ce principe en introduisant la possibilité pour les EPCI de déléguer à l'une des collectivités membre tout ou partie des compétences relatives à l'Eau, l'Assainissement et les eaux pluviales urbaines.

En s'appuyant sur cette dérogation le 8 octobre dernier la Ville de Saint-Avold a sollicité la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie (CASAS) afin d'obtenir cette délégation. A compter de cette date la CASAS bénéficie d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette demande. Des négociations ont été entreprises avec la CASAS et la Préfecture de la Moselle. La Préfecture de la Moselle a répondu à la Ville de Saint-Avold le 21 novembre 2020 en autorisant cette dernière à se rapprocher de la Régie Municipale Energis pour assurer la gestion de ces compétences à condition que les activités exercées en totalité ou en partie puissent être distinguées sur le plan budgétaire et comptable.

Par délibération en date du 22 décembre 2020 la CASAS a accepté de recourir à une convention de gestion de la facturation à intervenir entre elle-même et la Ville de Saint-Avold conformément à l'article L5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette convention confirme que l'exploitation de l'Eau, de l'Assainissement et des Eaux pluviales urbaines est exercée par la CASAS et confie la facturation et le recouvrement des redevances Eau et Assainissement des eaux usées à la Ville de Saint-Avold. Cette délégation est accordée pour l'année 2021 et pourra être reconduite jusqu'au 31 décembre 2022.

Par délibération en date du 21 janvier 2021 le Conseil Municipal a accepté le principe de cette délégation de la gestion de la facturation par la CASAS.

Par délibération en date du 25 février 2021 le Conseil Municipal a, par convention, délégué à Energis la gestion de la facturation et du recouvrement des redevances Eau et Assainissement des eaux usées du territoire de Saint-Avoid.

Par courrier en date du 20 février 2021 la Sous-Préfecture demande à la Ville de retirer la décision en date du 21 janvier portant sur l'acceptation de la délégation de la facturation et du recouvrement de la compétence Eau potable, et de l'Assainissement consentie par la CASAS au motif que la convention envisagée « répond au critère de définition d'un marché public tel que défini à l'article L1111-1 du code de la Commande Publique. Or les dispositions du droit de la commande publique s'appliquent aux conventions de prestations de services prévues à l'article L5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales rendues à titre onéreux. Au-delà du seuil de 40 000€ visé par l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique les règles de la publicité et de mise en concurrence doivent être respectées ». La délibération qui homologue cette convention est jugée illégale par la Sous-Préfecture.

Malgré la dernière rencontre en date du 01/04/2021 entre les services préfectoraux, la Ville, La CASAS et Energis, aucune solution pérenne et juridiquement sécurisée n'a encore été trouvée.

Aussi je vous propose de saisir une nouvelle fois la CASAS afin d'obtenir la délégation pleine et entière de la compétence Eau potable, Assainissement et Eaux pluviales sur le territoire de Saint-Avoid.

En conséquence le Conseil Municipal est invité à :

- accepter le principe de solliciter la CASAS afin d'obtenir la délégation pleine et entière de la compétence Eau potable, Assainissement et Eaux pluviales sur le territoire de Saint-Avoid
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme

ml Saint-Avoid, le 19 avril 2021

Le Maire,

R. STENIER



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-AVOLD

(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du vendredi 16 avril 2021

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33					
N° d'ordre	Présents	24		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		9			
	M. René STEINER		X									1	X	13	Mme Najia BOUCHENGA		X
	Mmes et MM les Adjoints		3				X	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA		X	X	Mme BOUCHENGA à M.YILDIRIM			
	M. Umit YILDIRIM		X	4	X	15	M. Ismail AJDID		X	X	Mme Solène LALLEMENT		X	X	Mme SCHWEITZER à M.LAUER		
1	Mme Raymonde SCHWEITZER		X	5	X	16	M. André WOJCIECHOWSKI		X	X	M. Antoine PELLEGRINI		X	X	M.VECCHIO à M Le Maire		
2	M. Gaetan VECCHIO		X	6	X	17	Mme Nathalie PILI		X	X	M. Alain LETULLIER		X	X	Mme BACH à M.MOUTON		
3	Mme Carine MULLER		X	7	X	18	Mme Valentine BORRACCIA		X	X	M. Serge HAYDINGER		X	X	Mme BECKER à Mme MATHE-HERMAL		
4	M. Pascal LAUER		X	8	X	19	Mme Edahbia NACIRI		X	X	Mme Monique BETTINGER		X	X			
5	Mme Amandine GUERIN		X	9	X	20	M. Tristan ATMANIA		X	X	M. Olivier MOUTON		X	X			
6	M. Lothaire GAUDIG		X	10	X	21	Mme Mireille STELMASZYK		X	X	Mme Christine KLEIN MORAWSKI		X	X			
7	Mme Virginie SPIR		X	11	X	22	M. Mohamed CHAALAL		X	X	Mme Sarah BACH		X	X			
8	M. Pascal HELFENSTEIN		X	12	X	23			X	X	M. Kevin HERBIVO		X	X			
TOTAL PRESENTS		8		TOTAL PRESENTS		10		TOTAL PRESENTS		6		TOTAL PRESENTS		5			
TOTAL ABSENTS		2		TOTAL ABSENTS		2		TOTAL ABSENTS		5		TOTAL ABSENTS		5			
Observations :														Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés)			
														M.ATMANIA (excusé)			
														M.WOJCIECHOWSKI(excusé)			
														M.AJDID			
														Mme PILI			

PS2 PROPOSITION POUR UNE NOUVELLE DENOMINATION DU FOYER DES CERISES DE DOURD'HAL, SAVOIR : FOYER SOCIAL ET CULTUREL SYLVAIN BECKER

Exposé de M. PELLEGRINI, Conseiller municipal, rapporteur.

« J'ai une doléance à soumettre à l'assemblée et m'associe pour cela aux élus de la « Vie associative ».

Comme vous le savez, Sylvain Becker était conseiller municipal de 2014 à 2020, membre de la commission de la Vie Associative et a été récompensé à juste titre en obtenant le prix « Roland Braconnier » en 2020.

Vu son implication depuis plusieurs années dans le giron associatif du quartier de Dourd'Hal et pour honorer sa mémoire à jamais, je propose au nom de tous les élus de la « Vie Associative » de renommer l'actuel « foyer des Cerises » comme suit :

« Foyer social et culturel Sylvain BECKER »

Décision du Conseil municipal

M. le Maire approuve cette initiative et ajoute que depuis que le foyer existe c'est Sylvain BECKER qui a géré son fonctionnement en tant que président de l'ACLD. Il était une personne incontournable, très appréciée et laissera un grand vide dans ce quartier.

Soumise à un vote à main levée, la proposition de M. PELLEGRINI est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 22 avril 2021

Le Maire
R. STEINER

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 16 avril 2021

PS2 - PROPOSITION POUR UNE NOUVELLE DENOMINATION DU FOYER DES CERISES DE DOURD'HAL, SAVOIR : FOYER SOCIAL ET CULTUREL SYLVAIN BECKER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du vendredi 16 avril 2021

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33																																					
N° d'ordre	Présents	24		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		9																																			
	M. René STEINER		X										X		X		Absent ayant donné procuration à des membres présents																																
Mmes et MM les Adjoints				3		Mme Hermine MALAMANE	X		15	M. Ismail AJDID		X	Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme BOUCHENGA à M.YILDIRIM Mme SCHWEITZER à M.LAUER M.VECCHIO à M Le Maire Mme BACH à M.MOUTON Mme BECKER à Mme MATHE-HERMAL																																				
1	M. Umit YILDIRIM	X		4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X		16	Mme Solène LALLEMENT		X	Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) M.ATMANIA (excusé) M.WOJCIECHOWSKI(excusé) M.AJDID Mme PILI																																					
2	Mme Raymonde SCHWEITZER		X	5	M. Antoine PELLEGRINI	X		17	M. André WOJCIECHOWSKI		X						Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) M.ATMANIA (excusé) M.WOJCIECHOWSKI(excusé) M.AJDID Mme PILI																																
3	M. Gaetan VECCHIO		X	6	M. Alain LETULLIER	X		18	Mme Nathalie PILI		X										Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) M.ATMANIA (excusé) M.WOJCIECHOWSKI(excusé) M.AJDID Mme PILI																												
4	Mme Carine MULLER	X		7	M. Serge HAYDINGER	X		19	Mme Valentine BORRACCIA		X														Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) M.ATMANIA (excusé) M.WOJCIECHOWSKI(excusé) M.AJDID Mme PILI																								
5	M. Pascal LAUER	X		8	Mme Monique BETTINGER	X		20	Mme Edahbia NACIRI		X																		Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) M.ATMANIA (excusé) M.WOJCIECHOWSKI(excusé) M.AJDID Mme PILI																				
6	Mme Amandine GUERIN	X		9	M. Olivier MOUTON	X		21	M. Tristan ATMANIA		X																						Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) M.ATMANIA (excusé) M.WOJCIECHOWSKI(excusé) M.AJDID Mme PILI																
7	M. Lothaire GAUDIG	X		10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X		22	Mme Mireille STELMASZYK		X																										Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) M.ATMANIA (excusé) M.WOJCIECHOWSKI(excusé) M.AJDID Mme PILI												
8	Mme Virginie SPIR	X		11	Mme Sarah BACH		X	23	M. Mohamed CHAALAL		X																														Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) M.ATMANIA (excusé) M.WOJCIECHOWSKI(excusé) M.AJDID Mme PILI								
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		12	M. Kevin HERBIVO	X																																							Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) M.ATMANIA (excusé) M.WOJCIECHOWSKI(excusé) M.AJDID Mme PILI				
TOTAL PRESENTS				8		TOTAL PRESENTS				10						TOTAL PRESENTS																																	6
TOTAL ABSENTS				2		TOTAL ABSENTS				2		TOTAL ABSENTS				5																																	
Observations :																																																	

REPONSE DE M. LE MAIRE A LA QUESTION ORALE DE MADAME PILI

Exposé de Monsieur le Maire.

Dans le cadre de l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal, Mme PILI m'a adressé, par courrier le 8 avril réceptionné le 12 avril 2021 une question en ces termes :

Objet : Question orale pour le CM

Monsieur le Maire,

Lors d'un précédent Conseil Municipal, nous vous avons interrogé quant au logement municipal que vous avez consenti à M. Laurent GRUNENBERGER, votre Directeur de Cabinet.

Or, à ce jour, aucune information en retour ne nous est parvenue alors que vous nous aviez assuré, je vous cite : « une réponse sera apportée à la prochaine séance du Conseil Municipal ».

Depuis, deux conseils se sont déroulés et aucune réponse ne nous a été faite.

Aussi, vous voudrez bien communiquer à l'Assemblée Municipale et ce au cours de la séance du 13 avril 2021, les éléments suivants :

Voici ma réponse :

Madame,

- Nature du logement octroyé à M. GRUNENBERGER : Logement communal
- Lieu de ce bien immobilier : 5 B rue de Pasteur à Saint-Avold
- Surface et type de logement : 100,10m² de type F5
- Date d'entrée dans les lieux : 15/08/2020
- Etat des lieux entrant : 10/08/2020
- Montant du loyer et de la provision : 256 € (loyer au 01/01/2020)


- Contrat de location : bail précaire et révocable
- Montant des travaux réalisés : 5 559,05 €
- Nom du précédent occupant et montant : Roland STERNASKY
- Montant du loyer de l'ancien locataire : 247 € lors de son entrée au 01.02.2016
- Etat des lieux d'entrée et de sortie du précédent occupant : en pièces annexes

Par ailleurs, vous voudrez bien m'indiquer le montant de la rémunération détaillée de M. GRUNENBERGER, montant annuel brut 2020 : 35 017,01 €

- Montant de l'IFSE 2021
- Montant du complément indemnitaire annuel 2020
- Montant total des astreintes 2020
- Montant des astreintes de janvier 2021 à mars 2021

Faisant référence à la jurisprudence de la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) Certaines informations des bulletins de paie sont communicables « sous réserve » et les éléments liés à la situation familiale et personnelle de l'agent ne sont pas communicables. Dans le cas où la rémunération comporterait une part variable, le montant total des primes versées ou le montant total de la rémunération n'est pas communicable.

☐ L'instance de régulation a ainsi affirmé avec clarté la nécessité de ne pas confondre transparence et voyeurisme !

 Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 22 avril 2021



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du vendredi 16 avril 2021

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33				
N° d'ordre	Présents	24		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		9		
	M. René STEINER	X		1			X		13	Mme Najia BOUCHENGA		X	Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme BOUCHENGA à M.YILDIRIM Mme SCHWEITZER à M.LAUER M.VECCHIO à M Le Maire Mme BACH à M.MOUTON Mme BECKER à Mme MATHE-HERMAL			
	Mmes et MM les Adjoints			2			X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA		X				
				3			X		15	M. Ismail AJDID		X				
1	M. Umit YILDIRIM	X		4			X		16	Mme Solène LALLEMENT		X				
2	Mme Raymonde SCHWEITZER		X	5			X		17	M. André WOJCIECHOWSKI		X				
3	M. Gaetan VECCHIO		X	6			X		18	Mme Nathalie PILI		X				
4	Mme Carine MULLER	X		7			X		19	Mme Valentine BORRACCIA		X				
5	M. Pascal LAUER	X		8			X		20	Mme Edahbia NACIRI		X				
6	Mme Amandine GUERIN	X		9			X		21	M. Tristan ATMANIA		X				
7	M. Lothaire GAUDIG	X		10			X		22	Mme Mireille STELMASZYK		X				
8	Mme Virginie SPIR	X		11			X		23	M. Mohamed CHAALAL		X				
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		12			X									
TOTAL PRESENTS		8		TOTAL PRESENTS		10		TOTAL PRESENTS		6						
TOTAL ABSENTS		2		TOTAL ABSENTS		2		TOTAL ABSENTS		5						
Observations :																

REPONSE DE M. LE MAIRE A LA QUESTION ORALE DE M. WOJCIECHOWSKI André

Exposé de Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal, M. WOJCIECHOWSKI André m'a adressé, par courrier le 4 avril 2021, réceptionné le 7 avril une question en ces termes :

Objet : Question orale pour le CM

Monsieur le Maire,

Sur le site internet de la commune, les derniers PV des Conseils Municipaux en ligne datent de 2019. Il me semble que d'autres conseils se sont tenus depuis.

Votre transparence est à nouveau mise à défaut par ce manque de communication.

Il serait bon que nos concitoyens puissent être correctement informés des décisions prises.

Vous voudrez bien informer les membres du Conseil des mesures que vous allez prendre, pour que la transparence soit une de vos priorités.

Voici ma réponse :

Monsieur,

En effet, le service du Conseil Municipal a pris du retard dans la rédaction des procès-verbaux.

J'ai demandé à Mme la Directrice Générale des Services de vous communiquer les documents dès que possible.

Les conseils sont tous filmés et mis en ligne sur le site de la ville dès le lendemain, vous en déduirez la notre volonté de transparence et de communication.

Je me satisfais de votre attente en matière de transparence et ne manquerais pas d'informer

les naboriens de la gestion de la Ville puisque nous nous retrouvons dans une situation qui est le fruit de vos agissements douteux et manipulateurs, qui seront lourds de conséquences pour les années à venir !

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 22 avril 2021

ml
Le Maire
R. STEINER
n° 60

